

SUGGESTIONS A PROPOS DE LA TOPONYMIE
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

19 JANV. 1951.

présentées par Louis BOLET, ethnologue,
Bureau d'études et de recherches du
Ministère du Plan.

Les cartes géographiques sont des réalisations récentes de la civilisation moderne manifestant une meilleure connaissance de l'espace habité par l'homme.

Ces cartes n'ont toute leur valeur qu'en étant comparables entre elles par différents moyens: orientation, carroyage, échelles, symboles et par les inscriptions qu'elles portent. Il s'agit essentiellement, pour les cartes les plus usuelles, de noms propres désignant les grands traits du paysage, relief, cours d'eau et l'emplacement des agglomérations humaines.

Elles sont, par une représentation fidèle, à la base d'une connaissance exacte du pays. Elles fondent et matérialisent les limites politiques qui coïncident ou non avec des obstacles géographiques. Elles permettent de situer les localités.

La République Centrafricaine possède un jeu correct de cartes diverses à différentes échelles. Néanmoins, les cartes à grande échelle se montrent d'emploi difficile et les usages actuels les rendent non pas superflues mais pratiquement inutilisables.

Ceci vient de la très fâcheuse habitude de désigner les petites agglomérations par le nom du chef responsable. Du fait que les chefs changent très souvent, les noms portés sur les cartes, relevés sur les listes des districts, sont très vite périmés, sont discordants et la carte d'emploi malaisé. A quelques années d'intervalle, la carte et la réalité qu'elle prétend figurer sont en divorce flagrant.

Il conviendrait donc de remédier d'urgence à cet état de choses et d'attribuer un nom définitif à chaque agglomération

ORSTOM-Fonds Documentaire

N° 22943

Classe: B

Dans ce but nous présentons le projet suivant:

Les habitants de chaque village dont le nom est encore incertain seront invités à choisir une appellation définitive et la proposer au Chef de District. Il serait désirable de ne pas prendre le nom du chef encore vivant. On pourra retenir soit l'un des noms actuels de la localité; soit telle particularité de quelque ordre que ce soit: topographique, géographique, hydrographique, climatique, botanique, zoologique, historique, ethnique, etc...

Dans l'établissement de la liste des villages, le chef de district, puis le chef de région, devront veiller à ce qu'un même nom ne revienne pas deux fois ou plus.

L'orthographe des noms suivra de préférence l'alphabet phonétique simplifié du système international: U pour OU, G pour GU, K pour les sons C, K, Q, QU, S pour S, SS, ç. L'emploi des accents et des apostrophes ou tirets est facultatif. Les noms et l'orthographe traditionnels de certaines villes (ex: Bangui, Bangassou) pourront être maintenus.

Le nom choisi pour chaque village sera inscrit en noir, en grosses lettres, sur des panneaux de teinte claire et pouvant résister plusieurs années aux intempéries, et placés soit au milieu du village, soit sur chacune des routes et des pistes, à l'entrée de l'agglomération quand son importance le justifie.

La liste étant établie et arrêtée, elle sera affichée sur les panneaux ad hoc des districts avec, en regard des noms choisis, les anciens noms désaffectés.

Le chef de district reportera, sur un fond de carte à grande échelle qui lui sera fourni par le Service Géographique, à leur emplacement exact, chaque village ou hameau représenté par un point portant un numéro renvoyant à la liste et correspondant au nom définitif.

Ce document de base sera établi en quatre exemplaires, deux restant au district, un étant envoyé à la région, le dernier étant envoyé, pour le 1er décembre 1959; au Gouvernement (Ministère du Plan qui l'utilisera pour une publication officielle des villes et villages par le Service Géographique.

A partir du 1er Mars 1960, les Administrations et les Services s'efforceront, chacun en ce qui le concerne, de mettre à jour, dans les meilleurs délais, tous les documents, en tenant compte de la liste officielle.

Centre O.R.S.T.O.M., Bangui,

le 24 Juillet 1959